

Bureau des Personnels Enseignants  
DIRECTION DPE

Schoelcher, 17 mai 2023

Affaire suivie par :  
P. FOULONGANI

La rectrice de la Région académique de Martinique  
Chancelière des Universités  
Directrice académique des services de l'Éducation Nationale

Tél : 05 96 52 25 50  
Mél : [ce.dpe@ac-martinique.fr](mailto:ce.dpe@ac-martinique.fr)

à

Les Hauts de Terreville  
97279 SCHOELCHER Cédex

Mesdames et Messieurs les étudiants inscrits Licence 2

S/C de Monsieur le Président de l'Université des Antilles

**Objet : Appel à candidature pour le recrutement d'étudiants en contrat d'assistant d'éducation (AED) en préprofessionnalisation**

Un parcours de préprofessionnalisation de trois ans est proposé aux étudiants souhaitant devenir professeur, à partir de la licence (L2). Il permet une entrée progressive dans le métier de professeur, par un accompagnement et une prise de responsabilités adaptées.

**Présentation du dispositif de préprofessionnalisation**

**Ce dispositif est ouvert aux étudiants souhaitant devenir professeur ou ayant la volonté de travailler dans le monde de l'éducation. Il leur permet de travailler au contact des élèves, avec les équipes pédagogiques, au sein des établissements scolaires, dès la deuxième année de licence.** Les étudiants en préprofessionnalisation entrent progressivement dans le métier d'enseignant.

Ce contrat d'une durée de 3 ans (L2, L3, M1) conjugue un cycle de formation universitaire (L2 = 60 ECTS acquis et L3 = 120 ECTS acquis) avec une formation pratique.

Les temps d'intervention dans les classes sont progressifs.

Afin que l'exercice de ces missions reste compatible avec la réussite individuelle, le temps de travail dans l'établissement est limité à 8 heures par semaine.

A la rentrée 2023, des contrats d'AED en préprofessionnalisation sont proposés.

**L'académie de Martinique recrute pour la rentrée 2023 dans les établissements du 2nd degré (lycées et collèges) des étudiants de Licence 2 qui se destinent aux métiers de l'enseignement dans les disciplines suivantes :**

- Lettres modernes ;
- Mathématiques
- Histoire-Géographie

**Elle recrute également des étudiants de Licence 2 qui se destinent aux métiers de l'enseignement dans les écoles (1er degré) de l'Académie.**

L'appel à candidature concerne tous les étudiants boursiers ou non boursiers.

La campagne d'inscription est ouverte du **25 mai 2023 au 25 juin 2023** en copiant les liens suivants dans la barre d'adresse de votre navigateur ou en scannant les QR Codes ci-dessous :

Pour le 1er degré :

<https://portail.ac-martinique.fr/limesurvey/index.php/344138?lang=fr>



Pour le 2nd degré :

<https://portail.ac-martinique.fr/limesurvey/index.php/313679?lang=fr>



**ATTENTION : il n'est pas possible d'intégrer le dispositif en 3<sup>ème</sup> année de Licence ou en Master.**

#### **Modalités de candidatures**

Le dossier de candidature sera examiné par une commission de recrutement, qui émettra un avis sur la motivation et l'aptitude du candidat. Une fois la candidature validée par la commission, l'étudiant pourra bénéficier d'un contrat d'AED en préprofessionnalisation et il sera accueilli dans un établissement du secondaire ou primaire.

Les AED suivent la totalité de leur formation à l'université **avec une stricte obligation de présence à l'ensemble des enseignements de cours magistraux, travaux dirigés et travaux pratiques.**

Pour la Rectrice et par délégation  
Le Secrétaire général adjoint  
Directeur des Ressources Humaines

  
Jean-Philippe RODRIGUEZ

### **Conditions à remplir pour pouvoir déposer sa candidature**

- Justifier d'une inscription en licence 2 à la rentrée scolaire 2023-2024 à l'Université des Antilles ;
- Avoir acquis 60 crédits ECTS dans le cadre d'une licence (la condition d'acquisition des crédits s'appréciant au moment de l'entrée en vigueur du contrat de préprofessionnalisation, les phases de recrutement peuvent donc concerner des étudiants qui sont en cours d'obtention de crédits leur permettant d'atteindre le seuil des 60 crédits ECTS).

**Les dossiers incomplets, ou ne répondant pas aux critères de recrutement ne seront pas examinés.**

**Les recrutements 2023 concernent uniquement les étudiants en L2 à la rentrée 2023, inscrits à l'université des Antilles–Pôle Martinique.**

Les étudiants retenus par la commission de recrutement recevront un courrier de notification du rectorat avec la mention de leur établissement d'affectation.

Pour tout renseignement sur le dispositif : [ce.dpe@ac-martinique.fr](mailto:ce.dpe@ac-martinique.fr),

Site national de référence [www.devenirenseignant.gouv.fr](http://www.devenirenseignant.gouv.fr)

Pour la Rectrice et par délégation  
Le Secrétaire général adjoint  
Directeur des Ressources Humaines

  
Jean-Philippe RODRIGUEZ